

## **COMMUNE DE POUGNY**

### **PROCÈS VERBAL**

#### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8 DU 11 février 2021**

**Présents : MARCELOT Annie - CHAMOT Régine - VALOT Bernard - Philippe Hervé - COLLET Nathalie – BENASSY Charline, CHAMOT Olivier - VALOT Sabine - RAVACHE Gilles - LEBLANC Eric - MACIA Cathy - CHAUCHAIX Marie- NORBERT Guillaume - CHAUCHAIX Bruno - EMONIN Dylan**

**Absents : Néant - Votants : 15**

La séance est ouverte à 18h00.

**1) Secrétaire de séance :** Régine Chamot est nommée secrétaire de séance

**2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal N° 6 du 3 novembre 2020 :** adopté à l'unanimité

**3) Délibérations :**

**N° 41 : Avenant à la convention ADS de la CAPG :**

Suite à la mise ne place par la communauté d'agglomération du pays de Gex (CAPG) d'un règlement local de publicité intercommunal (RLP I), il convient de confier l'instruction des demandes d'affichage publicitaire au service d'autorisation des droits des sols, dont la commune de Pougny. Ce service est facturé aux communes ayant des demandes d'instruction. A noter qu'à Pougny, une permanence d'instruction des projets d'urbanisme se tiendra mensuellement avec le service instructeur de l'agglomération. **Accepté à l'unanimité.**

**N° 42 : Modification des statuts de la CAPG :** Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité, par délibération du 15 octobre 2020, de modifier à l'article III, 11 de ses statuts, au titre des politiques environnementales, la compétence facultative en matière de « création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid ». Il est demandé à la commune de Pougny de confirmer cette modification. **Accepté à l'unanimité.**

**N° 43 : Barrière installée sur la route communale, à hauteur de la gouille Vernay :** Afin de limiter les nuisances, en saison estivale au lieu- dit « gouille Vernay», l'installation d'une barrière est proposée. Elle interdira l'accès aux voitures après le pont sous le chemin de fer. **Accepté à l'unanimité.**

**N° 44 : Projet d'extension de l'école, cantine et salle de motricité, programmée par phase études et subvention :** La problématique des bâtiments de l'école et du périscolaire est exposé. Les classes modulaires, étant fonctionnelles, force est de constater que les locaux de la cantine sont déjà exigus. Il convient de prévoir des travaux afin que l'accueil du surplus d'enfants (construction ALILA), prévu à la rentrée 2022 puisse se faire dans des conditions convenables. Pour ce faire, il est impératif de prévoir dès l'été 2021, la démolition de l'ancien bâtiment (actuellement salle de motricité). L'étude et changements nécessaires pour les réseaux sera faite également dans ce délai. Ainsi, la construction d'un

nouveau bâtiment sera prévue ensuite et terminée pour la rentrée de septembre 2022. Il convient d'autoriser Madame la Maire à entreprendre les études, selon ce calendrier, demander des subventions auprès de différentes instances et lancer l'appel d'offres pour les travaux devant intervenir au cours de l'été 2021 et après. **Accepté à l'unanimité.**

**N° 45 : Etude pour réfection des rues de la Mairie et Mottier et création d'un sens unique de circulation autour de l'école :** La régie des eaux gessiennes a programmé la réfection des réseaux d'eaux usées dans les rues Mottier et de la mairie ces prochains mois. Il est judicieux de se greffer aux dits travaux pour la réfection globale de la chaussée et de prévoir un sens de circulation d'accès à l'école plus fonctionnel et surtout plus sécurisé avec la création d'un sens unique en utilisant éventuellement le chemin de l'Elenay en voie partagée. Madame la Maire sera mandatée pour demander des subventions à cet effet. **Accepté à l'unanimité.**

**N° 46 : Construction d'un parking « P+R » à la Gare de Pougny :** Plusieurs contacts ont été pris ces derniers mois, avec la SNCF, les services de la région, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, pour la création d'un parking relais sur le site de la gare de Pougny-Chancy. Il en ressort que ces divers partenaires pourraient participer à la réalisation et au financement de ce projet. Il convient de faire la demande à la SNCF d'une étude de faisabilité, d'échéancier et de coût. Des demandes de participation financière à la région, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, voire tout autre partenaire seront également envisagés. **Accepté à l'unanimité.**

**N° 47 : Aide logistique au projet de création d'un restaurant à Pougny :** Madame la Maire informe l'assemblée sur les discussions avec le promoteur Alila et Dynacité pour l'installation d'un restaurant dans les constructions de Dynacité près de la douane. Il est rappelé qu'une personne est candidate pour créer ce commerce à Pougny. Elles n'ont pas été fructueuses. Ce groupe ne veut pas de restaurant dans les arcades des appartements loués, et cela, pour éviter les nuisances sonores. Aussi, lors des rencontres avec la SNCF, il a été convenu d'une possibilité de mise à disposition du bâtiment de la gare à Pougny pour la création d'un restaurant. Elle propose à l'assemblée d'apporter une aide à ce projet. Il sera dans un premier temps, logistique et pourra évoluer. **Accepté à l'unanimité.**

**N° 48 : Personnel : mise en place des chèques vacances :** Après plusieurs entretiens avec les agents communaux, une demande pour la mise en place de chèques vacances a été actée. Cet engagement sera conforme aux conditions d'attribution des chèques vacances de la fonction publique d'Etat. Les conditions de l'épargne de ces chèques vacances seront basées sur le revenu fiscal de référence de chaque agent, le montant mensuel choisi par les agents, la participation communale du barème appliqué par l'Etat, l'épargne mensuelle de l'agent comprise entre 2% et 20% du SMIC. **Accepté à l'unanimité.**

**N° 49 : Avenant N° 1 d'ACTIMODUL :** Suite aux travaux de la société ACTIMODUL pour la création de classes modulaires, des travaux supplémentaires ont été impératifs. Il s'agit de la pose de bordures P1 et de gravier autour du bâtiment pour un coût de 4 867.50 € HT. Ce montant fait l'objet d'un avenant N° 1. **Accepté à l'unanimité.**

**N° 50 : Crise sanitaire : Achat de purificateur d'air :** La région a lancé un achat groupé de purificateurs d'air à installer dans les locaux scolaires et périscolaire, subventionnés à 500.00 € au minimum et/ou de 80 % au plus. Les délais étant restreints, la commune de Pougny a acheté deux appareils, pour un montant de 530,68 € HT, soit 636,82 € TTC. Ces sommes, engagées avant le vote du budget primitif 2021 y seront inscrites, en section investissement. **Accepté à l'unanimité.**

**N° 51 : Dynacité : garantie d'emprunt :** Pour le projet de la douane, piloté par le promoteur « ALILA » et mis à disposition de Dynacité, il convient de se porter garant pour la création de logements sociaux (PLAI) **Accepté à l'unanimité.**

**N° 52 : Dynacité : garantie d'emprunt :** Pour le projet de la douane, piloté par le promoteur « ALILA » et mis à disposition de Dynacité, il convient de se porter garant pour la création de logements sociaux (PLS) **Accepté à l'unanimité.**

**N° 53 : Confirmation des horaires scolaires à compter de septembre 2021 :** Selon le code de l'Éducation articles D251-10 et suivants, et le décret du 25 mai 2020, il convient pour notre commune de renouveler l'organisation de la semaine scolaire. Il est proposé au Conseil municipal de conserver l'organisation de la semaine scolaire en quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12 heures et 13h30 à 16 heures. Cette organisation a donné satisfaction, elle est conforme aux règles : 24 heures par semaine, aucune demi-journée ne dépasse 3h30 et la pause méridienne est d'au moins 1h30. **Accepté à l'unanimité.**

#### **4) Présentation des orientations politiques et budgétaires de l'agglo du Pays de Gex par Patrice DUNAND (Président), Muriel BENIER (Vice-présidente en charge des finances) et Laurence SCHNEIDER (Directrice générale adjointe)**

- 1) Rencontre avec les représentants de l'agglo : le compte-rendu est annexé ci-joint. Nous remercions Monsieur Patrice Dunand, Murielle Benier et Laurence Schneider d'avoir pris l'initiative de ce déplacement sur le terrain et pour leur présentation très claire des objectifs de l'agglo Pays de Gex et du débat d'orientation budgétaire.

Patrice Dunand prend la parole pour expliquer la démarche qui a généré cette rencontre. L'agglo forme un ensemble de 27 communes et comptabilise environ 500 conseillers municipaux dont une cinquantaine seulement siège au conseil communautaire. L'idée a donc été d'organiser des rencontres sur le terrain, pour toutes les communes qui en sont d'accord, dans le but de faire connaissance, d'expliquer et de faire comprendre quelles sont les orientations de l'agglo, d'échanger avec les représentants des communes dans un cadre moins formel.

Le nouveau conseil communautaire est en place depuis plus de 6 mois maintenant (Juillet 2020) avec un renouvellement des cadres. La plupart des orientations, sur des projets déjà enclenchés, ont été reconduites ; certaines ont été renforcées. Patrice Dunand évoque quatre points essentiels :

- ⇒ Sur le pôle Santé : renforcement des moyens mis en œuvre. Pour rappel, la santé relève de la compétence de l'état via les Agences Régionales de Santé (ARS). Il existe à Gex un Centre de soins immédiats qui est rattaché au Centre Hospitalier Annecy Genevois (le CHANGE) dont l'Hôpital de Saint Julien fait partie. Les directions sont communes aux trois structures. Le constat est fait depuis plusieurs années d'un déficit de médecins de ville et de services santé sur l'ensemble du territoire de l'agglo. Il n'est pas question actuellement de construire un hôpital dans le Pays de Gex pour maintes raisons dont évidemment financières mais pas que. Une enquête à laquelle environ 5000 personnes ont participé montre que le désir d'une structure hospitalière est bien réel (environ 40% des participants) mais on peut l'interpréter comme un besoin surtout axé sur une demande de médecine spécialisée (dermato, gynéco...) qui fait cruellement défaut. L'idée est donc de renforcer les compétences et la diversité des offres de services de santé. Dans ce sens l'agglo a salarié des médecins (d'anciens internes du Centre de Gex), organisé des consultations décentralisées en lien avec l'hôpital de Saint Julien (en complément du service de garde de Gex), créé un espace supplémentaire d'accueil de 200m<sup>2</sup>. La proximité des stations de ski a permis d'installer un service de radiologie et de traumatologie légère. Il existe également depuis peu un service de biologie (qui a par ailleurs permis d'installer une unité de détection COVID très rapidement en 2020). Toutes ces actions se traduisent par un déficit budgétaire assez important puisque par exemple en 2020, les dépenses se chiffrent à 900 000 euros pour des recettes à hauteur de 100 000.
- ⇒ Sur les rapports entre l'agglo et les communes : une remise à plat de certaines compétences est jugée nécessaire par la nouvelle mandature. En fait, le transfert de compétences amène parfois à des incohérences et à des pertes de temps, d'énergie et d'argent. Pour donner un exemple : la gestion des quatorze zones artisanales et des deux Technoparc gessiens est une compétence de l'agglo, donc en cas de déneigement par exemple, c'est à l'agglo d'intervenir alors que les communes possèdent leur propres services...résultat : le temps que l'agglo soit passée partout, la neige a fondu ! Pareil pour certains services voirie...personne ne sait plus qui doit faire quoi. En parallèle, une remise à plat des structures chargées de ces budgets est également évoquée.
- ⇒ Sur les liens avec le pôle métropolitain du grand Genève : un renforcement des liens a été mise en œuvre et une structuration qui permet de parler d'une seule voix a été mise en place. C'est

une carte majeure de la future gestion du territoire, notamment en matière de transport et d'habitat. Il faut absolument travailler en bonne harmonie et le cadre est complexe. Vincent Scattolin, maire de Divonne, représente l'agglo au pôle métropolitain : il est premier vice-président.

- ⇒ Enfin, quatrième et dernier point, sur la Gestion des Déchets et le pacte de transition écologique : là aussi ce sont de vastes sujets qui demandent beaucoup d'investissements autant en gestion qu'en financement. Pour mémoire, de lourds investissements ont été engagés afin de créer ou d'agrandir des déchetteries partout sur le territoire de l'agglo, la ressourcerie d'Ornex devrait ouvrir à court terme, une politique de mise en place de containers semi-enterrés est en cours. Resteront à gérer les problèmes d'incivilité toujours récurrents. Par ailleurs un pacte de transition écologique a été signé par plusieurs communes de l'agglo (pas Pougny !?) qui incite à un développement des modes de déplacements alternatifs (la fameuse mobilité douce), le développement d'énergie renouvelables comme le photovoltaïque, les réseaux de chaleur... Et puis se pose aussi la question de l'approvisionnement en eau potable et la gestion par la Régie des Eaux Gessiennes du maillage du Pays de Gex. Et là Pougny va être directement concerné...

Patrice Dunand passe ensuite la parole à Murielle Bénier qui nous présente le budget de l'agglo et son évolution. Un power point est consultable sur le site de la commune et je vous y renvoie pour tous les détails.

En résumé et ce qu'il faut retenir, c'est que, bien que l'agglo paraisse riche, vue de l'extérieur, il n'est pas si facile de trouver de l'argent.

Les recettes émanent de la taxe foncière sur les propriétés bâties (2.35%), non-bâties (11.34%), de la taxe d'habitation (3.24%) qui est amenée à disparaître pour les habitants mais qui fera l'objet d'un transfert par l'état, l'année de référence étant 2020 (donc, une éventuelle augmentation de la population n'aurait pas d'effet sur le montant !?) et de la taxe professionnelle (22.32%) également remaniée dans son prélèvement et sa redistribution. Ces différents taux sont fixés sur la valeur locative. A noter que les valeurs locatives des constructions des particuliers ont été déterminées par l'état depuis de nombreuses années et présentent des disparités importantes d'une commune à l'autre : il est compliqué voire impossible d'harmoniser et de trouver un mécanisme de lissage. Une part importante des recettes est évidemment la CFG (Compensation Financière Genevoise). A noter également qu'un reliquat de 7.5 millions d'euros : 2.5M sur 3ans (quand même !) qui datait de 2015 a été restitué cette année et qu'il y a eu un rééquilibrage de la CFG entre Bellegarde et Gex favorable à l'agglo.

Pour ce qui concerne la dette, l'annuité actuelle s'élève à environ 500 000€ dont 80 000€ pour les zones d'activité économique (ZAE). Un prêt de 4.39 millions a été réalisé en 2020 pour financer le pôle Gestion et Valorisation des Déchets (GVD), soit un remboursement d'annuité supplémentaire de 315 000€/an.

En capacité d'autofinancement, le montant s'élève à 1.6 M en 2020 ; il était de 3M en 2018.

En dépense il faut noter le poste important que constitue la masse salariale ; l'effectif actuel est

de 191 équivalents temps plein (ETP). L'augmentation importante des salariés de l'agglomération (de 120 à 190 en 5 ans soit 70 ETP) s'explique par le transfert de compétences (tourisme, zones d'activité économique (ZAE) et eaux pluviales), consécutif à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'août 2015. Notons aussi deux postes de dépenses non-prévus pour 2020 : les dépenses COVID (masques, gel, tests...) pour 1.25 M et une facture de 1M pour la moindre fréquentation des transports en commun (compensation fixée par contrat avec les transports genevois).

En conclusion, pour arrondir et donner un ordre d'idée, l'agglomération dépense 50 millions d'euros en fonctionnement et 26 millions en investissement par an.

Les taux indicateurs sont bons, mais il convient de rester vigilant. L'agglomération a prévu de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2021, ni celui du Coefficient d'Intégration Fiscale (ou CIF : c'est la part de fiscalité perçue et conservée par l'agglomération après déduction des reversements aux communes) de réduire l'augmentation des effectifs au maximum et de limiter le recours à l'emprunt.

Voilà pour le volet budgétaire. S'en suit une invitation de Patrice Dunand à ouvrir le débat et poser des questions. Annie liste nos préoccupations et nos projets en cours, notamment en ce qui concerne la création d'un parking P+R à la gare. Pour l'instant, il ne faut rien attendre de l'agglomération en termes de subvention car rien pour l'instant n'est budgété pour ça (l'état Suisse - pas Genève qui y était favorable - s'étant désengagé du financement) et malgré une remise en route du dossier il faudra être patient et attendre que la compétence soit acquise et financée. On a évidemment évoqué le problème de la ressource en eau, de la classification RAMSAR qui n'a pas abouti, du transport dans le sud gessien, des logements sociaux, de l'école. A noter quand même que l'agglomération met à notre disposition si besoin différents services pour nous épauler dans le montage des dossiers et nous orienter vers les aides possibles, un agent de l'agglomération étant spécialement dévolu à cette fonction.

**La séance est levée à 21h00.**

La secrétaire de séance

